

MAI 2019

Le Conseil régional des Pays de la Loire

Découvrez comment fonctionne le Conseil régional
et comment la Région intervient dans votre quotidien.



l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

Votre Région, mode d'emploi

Coup de projecteur sur le fonctionnement de cette collectivité territoriale, entre gestion quotidienne et projets à long terme.

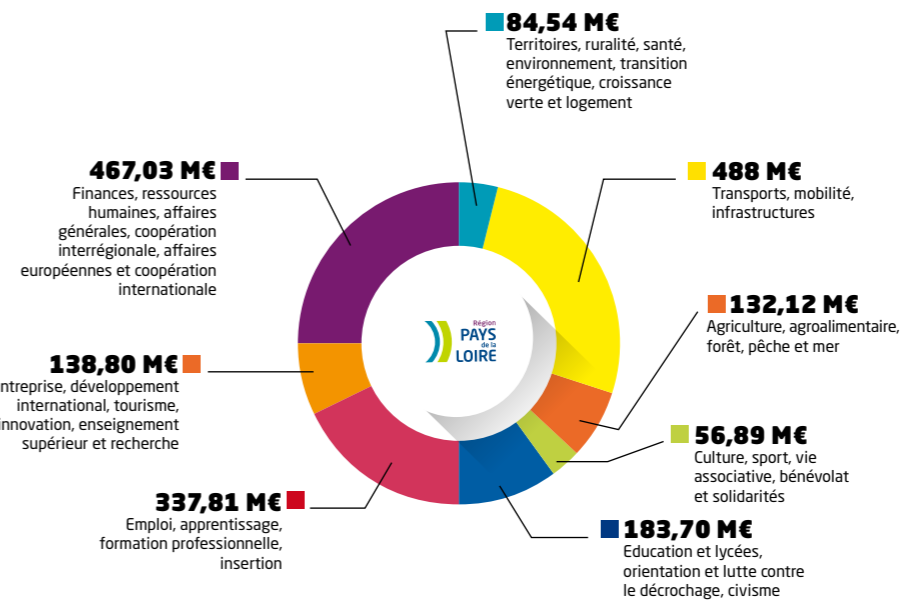
Comment ça marche ?

Instituée collectivité territoriale en 1982, la Région est l'un des trois niveaux de l'administration locale française, avec la Commune et le Département. Chacune de ces collectivités territoriales dispose de pouvoirs propres et il n'existe aucune hiérarchie entre elles.

L'assemblée régionale, ou Conseil régional, est élue au suffrage universel direct, selon un mode de scrutin proportionnel à deux tours. Depuis 2004, les listes sont régionales et une prime de 25 % des sièges est accordée à celle qui l'emporte.



Le Conseil régional est élu au suffrage universel



Budget régional 2019

1 888,9 millions d'euros

répartition des dépenses

CHIFFRES clés

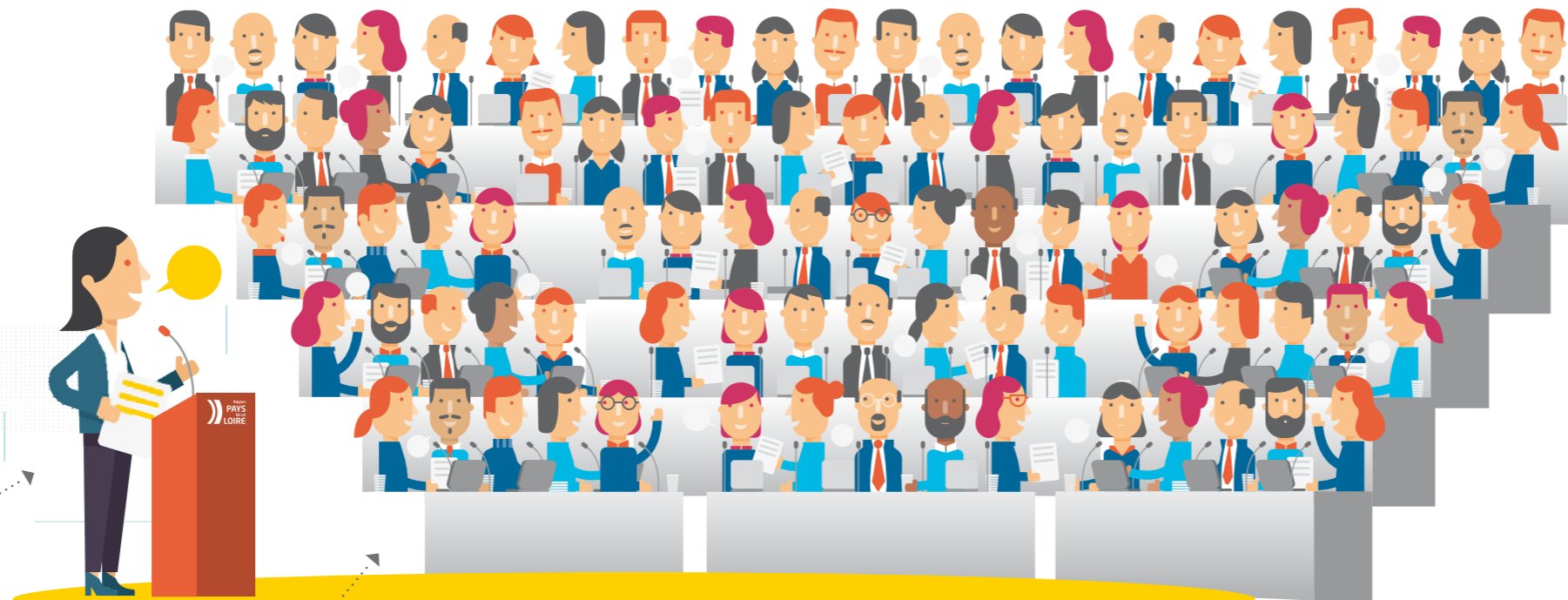
93 conseillers régionaux

1 présidente

15 vice-présidents

3 358 agents régionaux,

dont 2 363 dans les lycées.



Le Ceser : un laboratoire d'idées

Le Conseil économique social environnemental régional (Ceser) est une assemblée consultative, composée de 119 membres qui représentent les principales activités économiques et sociales de la région. Il émet des avis, diagnostics et préconisations d'action. Le Ceser est obligatoirement consulté pour certains dossiers (planification stratégique, budget...). Il peut choisir de conduire certaines études, ou être saisi par le président du Conseil régional.



1 présidente et 15 vice-présidents

L'autorité exécutive de la Région est le président du Conseil régional

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil régional. Il dirige les débats de l'assemblée, prépare les délibérations et engage leur exécution, ordonne les dépenses et prescrit les recettes, gère le patrimoine de la collectivité et dirige les services.

93 conseillers régionaux

Le Conseil régional est l'assemblée délibérative de la Région

Il est composé, en Pays de la Loire, de 93 conseillers régionaux. En séance plénière, avec l'ensemble de l'assemblée, le Conseil régional vote le budget, règle les affaires de la Région, autorise les emprunts, élabore les actions et projets régionaux, adopte le Contrat de plan Etat-Région...

31 membres

La Commission permanente, «gouvernement» de la Région

Pour gérer le quotidien, le Conseil régional élit parmi ses membres une Commission permanente, composée du président, de 15 vice-présidents et de 15 autres membres représentatifs des tendances politiques. Cette Commission permanente peut être assimilée au gouvernement de la Région : elle assure la continuité des actions, se réunit chaque mois, en s'aidant des avis des 8 commissions sectorielles (voir ci-contre).

1 directeur général des services

Les services du Conseil régional

La politique définie par l'assemblée régionale est mise en œuvre par l'administration régionale. Les services du Conseil régional sont chargés de préparer les dossiers avant les débats, puis d'appliquer les décisions des élus. En Pays de la Loire, on compte plus de 3 000 agents régionaux, dont la plupart travaillent dans les lycées. Ces agents sont sous la responsabilité d'un directeur général des services.



995 agents au siège et dans les antennes régionales



2 363 agents régionaux des lycées

Des agents sur le territoire

Le siège du Conseil régional est à l'Hôtel de Région de Nantes, où travaillent 861 agents permanents. Les 2 363 agents régionaux des lycées, répartis dans les 109 lycées publics ligériens, sont les plus nombreux des agents régionaux.



Ce que fait la Région des Pays de la Loire



Développement économique

La Région accompagne les entreprises, quelle que soit leur taille (TPE, PME, ETI) et quelle que soit l'étape de leur développement (création, innovation, recherche, export...), avec un outil de financement simplifié : le Contrat de Croissance Entreprise. Elle accompagne les TPE pour le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat sur tous les territoires.



Agriculture et agroalimentaire

La Région préserve et appuie le développement des activités et des emplois agricoles, aide les jeunes agriculteurs à s'installer, accompagne une gestion durable du territoire, agit pour la biodiversité et soutient la filière agroalimentaire.



Relations internationales

Outre l'accompagnement des entreprises à l'export, la Région facilite la mise en réseau des acteurs économiques et mobilise les financements européens pour une action plus utile et en proximité sur les territoires.



Emploi et formation

La Région agit aux côtés des demandeurs d'emploi, en finançant les formations professionnelles et des services (mobilité, logement...) au plus près des territoires, et aux côtés des entreprises pour les accompagner dans leurs besoins en recrutement.



Education, jeunesse et orientation

La Région prépare l'avenir et crée les conditions de la réussite de tous les jeunes Ligériens : rénovation et construction durable de nouveaux établissements, actions éducatives au sein des lycées et des CFA, lutte contre le décrochage scolaire, valorisation de l'apprentissage... Tous les parcours de réussite sont mobilisés.



Transports et mobilités

En charge des trains régionaux TER, des cars interrégionaux et, depuis 2017, des cars scolaires, interurbains, du transport à la demande et de la ligne maritime Yeu-Continent, la Région s'est fixé comme objectif d'augmenter l'offre de transport, de renforcer la qualité de service et l'accessibilité des transports régionaux (infrastructures et tarifs).



Territoires et ruralité

La Région apporte des solutions adaptées à tous les territoires, qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou urbains. Elle soutient les projets d'aménagement des communes et intercommunalités (services de santé, très haut débit, maintien de commerce) et renforce les réseaux de communication (routes, fer, numérique) pour contribuer à leur attractivité.



Culture, sport, vie associative et bénévolat

La Région propose, dans tous les territoires, une offre culturelle diversifiée et riche, encourage les coopérations artistiques inédites et innovantes, met en avant les valeurs du sport pour tous en soutenant les pratiques et événements d'envergure. Elle agit également aux côtés des associations et encourage le bénévolat.



Transition écologique

La Région favorise une transition écologique positive, qui conjugue la préservation du cadre de vie, de la biodiversité et du patrimoine naturel avec le développement du territoire et des emplois. Cela passe notamment par le développement de la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable et la reconquête de la qualité de l'eau.

Retrouvez en détails l'action de la Région
pour votre quotidien sur www.paysdelaloire.fr